

Le Locle et Morteau, le 16 mai 2017



**Société Mycologique
du Val de Morteau**

RENCONTRE MYCOLOGIQUE FRANCO-SUISSE Samedi 24 juin 2017

Chers amies et amis mycologues,

Les sociétés mycologiques des montagnes neuchâteloises (SMMN) et du Val de Morteau (SMVM) vous invitent à la traditionnelle rencontre mycologique autour du thème des zones humides jurassiennes.

Nous souhaitons vous faire découvrir ou redécouvrir les fameux hauts-marais du Cachot.

Le programme est le suivant :

- 08h30 Rendez-vous au local de la société, Rue de la côte 35, 2400 Le Locle
Café/Croissants offerts
- 09h30 Déplacement aux marais du Cachot
- 11h30 Apéritif offert par la SMMN sur le terrain / par mauvais temps à 12h00 au local
- 12h30 Pique-nique tiré du sac sur le terrain / par mauvais temps repli et pique-nique au local de la société au Locle
- 13h30 Etude des récoltes au local ou excursion en tourbière
- 16h00 Fin de la partie terrain
- 19h30 Souper au Meix-Lagor (France)

Pour des questions d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous annoncer au moyen du coupon-réponse ci-après avant le **jusqu'au 17 juin 2017**.

En espérant vous retrouver nombreux à cette très amicale et fructueuse rencontre franco-suisse, nous vous adressons, chers amies et amis mycologues, nos meilleures salutations.

Pour les deux sociétés :
François Consolini, François Freléchoux et
Damien Ramseyer (SMMN)
Lionel Gattaud (SMVM)



Nom et Prénom :

Société mycologique de :

- Le Locle, Place Bournot, 27 juin à 08h30 oui non nombre.....
- Repas du soir au Meix-Lagor oui non nombre.....
(prévoir des euros !)

Inscription indispensable jusqu'au 17 juin 2017 :

Pour les membres et adhérents suisses : François Consolini, Rue Girardet 62, 2400 Le Locle
Email : consolini@blueemail.ch

Pour les membres et sociétés françaises : Lionel Gattaud, Vinottes 12 , 25500 Morteau
Tél : 03.81.67.13.85 ou portable 06.08.22.16.43
Email : gattaud.lionel@cegetel.net

Date : Signature :

En cas d'accident, la SMMN décline toute responsabilité. C'est l'assurance accident privée des participants qui entre en action en cas de sinistre. N'hésitez pas à vous informer auprès de votre assureur (en général, l'assureur maladie de base) pour savoir si vous êtes couvert.